

l'ACDI n'a pas été amputé et ses dépenses augmenteront au cours de l'année qui vient. En outre, on s'attache toujours à trouver les moyens de préciser la finalité et d'améliorer la qualité et la gestion du programme canadien d'aide au développement.

Les relations Est-Ouest

Même si l'Est tout comme l'Ouest voient dans la diminution des tensions en Europe un objectif souhaitable, et même si la situation en Europe demeure stable, les conflits surgis dans d'autres régions au cours des dernières années ont eu des retombées sur la détente. Les questions que soulèvent l'intervention constante des Soviétiques et des Cubains en Afrique, ainsi que le conflit armé entre États communistes en Asie du Sud-Est, auquel se rattache l'exacerbation du *stress* [tension] sino-soviétique, ont mis à l'épreuve la détente à l'échelle mondiale. Devant cette toile de fond, il semble plus important que jamais que le Canada et les autres pays occidentaux conjuguent leurs efforts pour empêcher l'érosion de la confiance et, en fait, pour réaffirmer la valeur de la détente. C'est dans cet esprit que le Canada a poursuivi, dans une optique d'avantage réciproque, des relations avec l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est. De même, nous nous préparons activement en prévision de la prochaine réunion d'examen de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Madrid. Nous croyons que la conclusion d'un accord SALT II peut vraiment aider à renforcer la confiance dans les relations Est-Ouest et qu'il contribuera à faire progresser les pourparlers MBRF* de Vienne, qui en sont au point mort. De même, nous accueillons avec plaisir la décision de la Chine de mettre fin à son isolement volontaire et son intention de mettre l'accent sur la modernisation de son économie au cours des deux prochaines décennies. Fort des initiatives prises en 1970 par le gouvernement dans le but de jeter les assises nécessaires aux contacts et à la compréhension sans lesquels il serait impossible d'aller plus avant dans le secteur commercial avec la Chine, le Canada s'est empressé, en 1978, de profiter des nouvelles possibilités qu'offrait l'ouverture de la Chine sur l'Occident. Nous ne voyons pas pourquoi le développement de relations

entre la Chine et l'Occident devrait s'effectuer aux dépens des relations avec les autres États ou de notre engagement en faveur de la détente...

Énergie et sécurité

Les événements des dernières semaines ont montré le bien-fondé de la politique du gouvernement axée sur une plus grande autonomie énergétique. L'interruption des exportations de pétrole iranien s'est soldée sur les marchés de brut mondiaux par un déficit net de l'ordre de deux millions de barils par jour. Au Canada, ce déficit a pour la plus grande partie été compensé par des arrangements d'approvisionnement réciproque avec les États-Unis grâce à une production canadienne supérieure à la normale. Néanmoins, en raison des incertitudes qui continuent de planer sur l'approvisionnement en provenance d'Iran et d'autres pays du Moyen-Orient, ainsi que des fortes pressions à la hausse sur les cours, le Canada et d'autres membres de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ont décidé, le 2 mars dernier, de prendre des correctifs pour contrer le déficit mondial anticipé de deux millions de barils de pétrole brut en 1979. Les vingt pays membres sont convenus de diminuer d'autant leur demande sur les marchés pétroliers internationaux, c'est-à-dire de diminuer d'environ 5 p.c. leur consommation nationale prévue, en augmentant la production intérieure, en se convertissant à d'autres combustibles et en faisant des économies d'énergie. Non seulement cette mesure redressera leur situation, mais elle aidera le reste du monde, dont les pays en développement, à surmonter leurs problèmes d'approvisionnement. La décision de l'AIE devrait aussi contribuer à diminuer les pressions sur les cours mondiaux du pétrole.

Dans l'avenir prévisible, le Canada devra, seul ou de concert avec d'autres, consentir tous les efforts possibles pour augmenter la sécurité énergétique grâce à un train de mesures comprenant la gestion judicieuse de nos ressources énergétiques nationales, la diversification de nos importations d'énergie et une incitation active pour que nos concitoyens utilisent l'énergie efficacement. Le gouvernement cherche activement des arrangements bilatéraux d'approvisionnement en pétrole avec d'autres pays, comme le Mexique et le Venezuela, ce qui pourrait améliorer notre sécurité énergétique à long terme grâce à la diversification des sources d'approvisionnement. On s'attend que

Péto-Canada joue un rôle d'intermédiaire important dans la mise en oeuvre de ces arrangements...

Intérêts maritimes

Du point de vue national et du point de vue de la paix mondiale et du développement économique, il est essentiel, pour les intérêts du Canada, que la Conférence sur le droit de la mer soit couronnée de succès dans les meilleurs délais. Jusqu'à présent, le bilan de ses réalisations est déjà remarquable en matière de restructuration des principes traditionnels du droit de la mer et dans l'élaboration de nouveaux concepts pour la gestion des ressources marines. En ce qui concerne le Canada, la Conférence a déjà donné une caution multilatérale à la zone de pêche de 200 milles et à la mer territoriale de 12 milles, et contribué à faire accepter par un plus grand nombre de pays la nécessité d'accroître la juridiction de l'État côtier sur la pollution que causent les navires. La relance de l'industrie de la pêche dans les provinces maritimes démontre de manière spectaculaire les conséquences heureuses qu'elle a eues sur le Canada. Cependant, il ne faudrait pas sous-estimer les difficultés que présente le règlement des questions qui sont toujours en suspens, particulièrement celle du régime international d'exploitation minière des grands fonds marins, lequel est manifestement important pour le Canada puisqu'il est le premier producteur de nickel du monde.

En 1978, des négociations sur les pêches tenues à un échelon élevé ont permis de signer un accord bilatéral sur les pêches avec le Japon, une Convention multilatérale sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique nord-ouest et un Protocole modifiant la Convention internationale concernant les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique Nord. Un accord *ad referendum* a été conclu avec la Communauté économique européenne sur le libellé d'un accord bilatéral sur les pêches. Nous avons convenu avec la France d'arrangements provisoires sur les pêches pour 1979, touchant le secteur de Saint-Pierre et Miquelon. Enfin, les entretiens se poursuivent avec la France concernant les frontières maritimes.

Les négociations canado-américaines sur les frontières maritimes et les pêches ont donné lieu à un accord sur un nouveau régime de gestion coopérative

(suite à la page 8)

* Conférence sur la réduction mutuelle des forces et des armements et des mesures connexes en Europe centrale (Vienne).